

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre devrait, ce me semble, fournir quelques renseignements au comité sur les opérations de la compagnie en matière d'assurance. Où en est la compagnie relativement aux assurances qui ont été prises sur les propriétés des chemins de fer nationaux canadiens depuis des années? Je crois savoir que la compagnie avait un mode d'assurance applicable aux régions peuplées et où le volume du trafic est très considérable et un système différent dans d'autres régions. D'autre part, la compagnie a assuré elle-même ses propriétés dans d'autres districts, car le but visé, c'est de constituer une réserve en vue de s'indemniser sans délai des pertes occasionnées par l'incendie dans les régions où le volume du trafic est fort considérable. Il faut réparer sans délai les propriétés détruites ou endommagées. En effet la compagnie serait dans l'impossibilité de parer à ces accidents; elle n'aurait pas les sommes nécessaires à ces réparations, si elle n'avait pas de fonds d'assurance. Or, le ministre désire obtenir l'autorisation de puiser dans le trésor public les fonds à cette fin. Je désirerais savoir du ministre quels ont été les résultats de ces assurances. La compagnie y a-t-elle perdu? Les assureurs lui ont-elles remboursé, la totalité, ou en partie seulement, des pertes subies, ou encore l'équivalent des primes versées, à peu près; est-ce que ces indemnités varient suivant les diverses régions? Mon honorable ami a-t-il quelques observations à faire touchant les conditions que la compagnie des chemins de fer nationaux a obtenues des compagnies d'assurance? Les primes sont-elles justes et raisonnables; sont-elles trop basses ou trop élevées?

L'hon. M. GRAHAM: Pour ce qui est des assurances de la compagnie, il est évident que les assureurs en ont retiré de gros bénéfices. Je n'ai pas les chiffres exacts à la mémoire pour l'instant; cependant, je crois que le montant total des assurances prises sur les propriétés des chemins de fer de l'Etat s'élève à environ 300 millions de dollars. Si nous avions assuré les propriétés de l'Intercolonial, le total des assurances approcherait les 400 millions. Or, ceux qui sont en charge de ce service des assurances, après avoir bien pesé toutes les circonstances, en sont venus à la conclusion, se basant sur l'expérience des divers chemins de fer au cours des dix dernières années et en tenant compte des sommes versées en primes, que nous pourrions économiser une somme d'environ \$750,000 par année en assurant nous-mêmes nos propriétés.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans quelles compagnies ces assurances étaient-elles placées?

L'hon. M. GRAHAM: Deux compagnies de courtiers en assurances ont assumé les risques, mais ils sont répartis entre différentes compagnies. Je n'ai pas les noms présents à l'esprit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce ne sont pas des courtiers, mais des compagnies d'assurance.

L'hon. M. GRAHAM: Etant donné que les risques sont considérables, ces compagnies ne les assument pas en entier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Elles les réassurent.

L'hon. M. GRAHAM: Exactement. Si j'ai bien compris, ce sont des courtiers en assurance, mais je puis me tromper. Du moins, ils répartissent les risques assumés.

On a soulevé la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'appliquer une partie de cette assurance dans les régions les plus peuplées. Cependant il nous fut représenté que si elle ne s'appliquait pas également aux régions moins favorisées, le taux en serait d'autant plus élevé. De fait, le nouveau président de la compagnie a chargé quelqu'un d'étudier la question d'assurer les propriétés du réseau de l'Etat. L'expert chargé de cette tâche a trouvé que le Gouvernement ferait une épargne en pourvoyant lui-même à l'assurance de ses propriétés. Il y a quelques années on a inauguré ce plan par rapport à l'Intercolonial; chaque année le Gouvernement prenait sur les recettes une certaine somme afin de pourvoir à l'assurance. Bien que cette somme fût relativement modique elle a suffi à acquitter tous les risques en cas d'incendie. Le Grand-Tronc et une des autres lignes possèdent actuellement des fonds d'assurance considérables; je pense qu'ils représentent un total de 2 millions de dollars. Le Gouvernement se trouve donc à inaugurer son fonds d'assurance avec cette somme. En cas d'incendie, il n'en sera rien déduit, on prendra sur les recettes de chaque année une certaine somme en vue de couvrir les dommages, et cette somme équivaldra à peu près au montant de la prime qu'il eût fallu acquitter d'après le tarif ordinaire d'assurance.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre peut-il nous dire quels taux le réseau National, propriété de l'Etat, a obtenus, et quels taux le Grand-Tronc a obtenus, de son côté, comme propriété privée?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne suis pas en état de répondre à cette question maintenant,